

COMMISSION BANCAIRE ET FINANCIERE

Contrôle de l'information financière
et des marchés d'instruments financiers

Etudes et documents : n° 8
Mai 1999

Les communiqués relatifs aux résultats annuels 1998 des sociétés cotées au premier marché et au nouveau marché.

Le premier marché en bref ...

- * 89 % des sociétés cotées ont publié leur communiqué relatif à leurs résultats annuels dans le délai de trois mois.
- * Le délai moyen de publication des communiqués annuels publiés endéans les trois mois est de 76 jours après la clôture de l'exercice 1998.
- * 76 % des sociétés mentionnent que les informations comptables présentées ont été vérifiées par le commissaire-reviseur.

Introduction

L'arrêté royal du 17 décembre 1998 (Moniteur belge du 16 janvier 1999) modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 1996¹, a introduit l'obligation pour les sociétés cotées au premier et au nouveau marché, de publier un communiqué payant relatif à leurs résultats annuels et ce, dans un délai de trois mois à dater de la clôture de leur exercice. Ce communiqué doit au minimum contenir certaines données comptables obligatoires, un commentaire de ces données ainsi qu'une mention relative au contrôle, avec ou sans réserves, des données comptables par le commissaire-reviseur.

¹ Arrêté royal du 3 juillet 1996 relatif aux obligations en matière d'information périodique des émetteurs dont les instruments financiers sont inscrits au premier marché et au nouveau marché d'une bourse de valeurs mobilières.

La Commission bancaire et financière a publié une étude (n° 4 – mai 1998) sur les communiqués annuels qui avaient été publiés de manière **volontaire** en 1998. Etant donné les changements apportés par l'arrêté précité du 17 décembre 1998, la présente étude n'en constitue pas une actualisation et seules les données comparables de 1998 ont été reprises à titre d'information.

Compte tenu de la date de modification de l'arrêté du 3 juillet 1996, cette étude a été clôturée au 30 avril 1999. Elle porte sur les 114 sociétés, hors sicafi et pricaf, qui ont publié un communiqué annuel à cette date.

Par ailleurs, quelques émetteurs ont pris l'habitude de publier deux communiqués relatifs à leurs résultats annuels, le premier étant le plus souvent qualifié de communiqué préliminaire. Pour les besoins de la présente étude, seul le communiqué publié conformément aux dispositions de l'arrêté a été retenu.

Données relatives au premier marché

1. Délais de publication

1.1. Ventilation mensuelle des publications

La répartition des communiqués selon que la publication est intervenue un, deux ou trois mois après la clôture de l'exercice considéré donne la situation suivante :

Tableau 1

	1998 (situation au 30 avril)		1999 (situation au 30 avril)	
	Nbre	%	Nbre	%
Les 1er et 2ème mois	14	16 %	16	14 %
Le 3ème mois	48	57 %	86	75 %
Après le 3ème mois	23	27 %	12	11 %
Total	85	100 %	114	100 %

Ainsi, pour cette première année d'application des dispositions nouvelles, 89 % des sociétés ont publié leur communiqué annuel dans le délai réglementaire de trois mois. Certaines sociétés ont indiqué qu'elles n'avaient pas eu le temps de prendre les dispositions nécessaires pour une publication dans le délai prévu. Il leur appartient de tout mettre en oeuvre pour le faire l'an prochain.

1.2. Délais moyens de publication

Les délais moyens, exprimés en jours calendrier, pour la période sous revue, se présentent comme suit :

<i>Tableau 2</i>	1999
Bel 20	76 j
Terme	74 j
Comptant	83 j
Ensemble des sociétés	79 j

En raison des différences marquées dans la population des sociétés concernées et dans le contenu des communiqués, une comparaison avec 1998 n'est pas possible.

Etant donné la parution tardive de l'arrêté du 17 décembre 1998 (le 16 janvier 1999), on peut penser que ces délais moyens de publication iront en s'améliorant dès l'année prochaine.

2. Vérification des données comptables par le commissaire-reviseur

Les communiqués ont été classés en trois catégories suivant qu'ils indiquent ou non que les chiffres ont été vérifiés par le commissaire-reviseur.

<i>Tableau 3</i>	1998 (situation au 30 avril)		1999 (situation au 30 avril)	
	Nbre	%	Nbre	%
Mention que les chiffres sont vérifiés	17	20 %	87	76 %
Mention que les chiffres ne sont pas vérifiés	9	11 %	23	21 %
Pas de mention	59	69 %	4	3 %
Total	85	100 %	114	100 %

On retiendra surtout que le pourcentage de sociétés qui déclarent publier des données comptables vérifiées par le commissaire-reviseur passe de 20 % à 76 %. Cette hausse importante trouve son origine dans l'obligation qu'a fait naître l'arrêté royal du 3 juillet 1996 de publier une mention adéquate, à l'instar de ce qui se fait pour les communiqués semestriels.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'obligation (également nouvelle) de mentionner si cet audit a fait l'objet de réserves ou non, 78 sociétés, soit 90 % des sociétés déclarant avoir fait contrôler leurs chiffres, mentionnent un audit sans réserve et une société mentionne un audit avec réserve. Huit sociétés, soit 9 %, ne mentionnent rien.

Dans l'ensemble, par rapport à l'obligation d'une mention appropriée quant à la certification des comptes, on relèvera que 85 communiqués, soit 75 %, comportent une mention conforme au prescrit de l'arrêté royal.

3. Contenu chiffré

On notera tout d'abord que le contenu chiffré a été présenté sous forme de tableau dans 98 % des cas.

3.1. Données comptables sur les résultats

Le tableau ci-après résulte d'une analyse plus détaillée du contenu des communiqués annuels selon les grands agrégats comptables.

La modification de l'arrêté royal a introduit l'obligation de publier un contenu minimum en ce qui concerne les données comptables (les sept données reprises dans le tableau ci-après). Certaines données ne sont toutefois pas adaptées à l'activité spécifique de certaines sociétés². Afin de rendre les chiffres cohérents, ces sociétés (au nombre de 18) ont dès lors été exclues de la présente analyse.

Tableau 4

	1999 (situation au 30 avril)	
	Nbre	%
Chiffre d'affaires ou équivalent	80	83 %
Résultat d'exploitation	76	79 %
Résultat financier	75	78 %
Résultat courant	88	92 %
Résultat exceptionnel	83	86 %
Résultat avant impôts	86	90 %
Résultat après impôts	96	100 %

Seul le résultat après impôts a été mentionné par l'ensemble des sociétés. Un effort particulier doit encore être fourni en ce qui concerne le résultat d'exploitation et le résultat financier.

² Banques, sociétés à portefeuille utilisant le schéma optionnel, cas particuliers, ...

3.2. Données extra-comptables

Au-delà des données comptables obligatoires, certaines sociétés fournissent d'elles-mêmes des données extra-comptables utiles pour l'information des investisseurs :

Tableau 5

	1998 (situation au 30 avril)		1999 (situation au 30 avril)	
	Nbre	%	Nbre	%
Données par action	44	52 %	58	51 %
Données sectorielles ou géogr.	23	27 %	32	28 %
Perspectives	42	49 %	78	68 %
Dividende	73	86 %	94	82 %

Il ressort du tableau ci-dessus que les émetteurs ont fourni un effort en ce qui concerne la communication de perspectives. Des progrès significatifs peuvent encore être réalisés en ce qui concerne la communication de données par action mais aussi et surtout de données sectorielles et géographiques, données fournies par une société sur quatre seulement.

4. Informations diverses

A titre d'information, nous avons également relevé que des informations ont été données à propos des points suivants :

Tableau 6

	Nbre	%
Chiffres exprimés en €	79	69 %
Adresse internet de la société	29	25 %

Données relatives au nouveau marché

Cinq des six sociétés³ actuellement cotées au nouveau marché ont publié leur communiqué annuel.

Le délai moyen de publication pour ces cinq sociétés a été de 89 jours.

Les cinq communiqués publiés satisfont au prescrit de l'arrêté royal en ce qui concerne le contenu minimum légal.

Quatre des cinq sociétés ont fait contrôler leurs chiffres par le commissaire-reviseur.

³ Une société, cotée depuis le 3 février 1999, clôture son exercice au 30 septembre. Le communiqué annuel sera publié au cours du 4ème trimestre 99.

Etudes et documents : n° 8

Annexe

Tableaux chronologiques des publications

1. Sociétés inscrites au premier marché clôturant leur exercice le 31 décembre

Nom société	Résultats annuels 1998 : date de publication
Petrofina	28 janvier 1999
Monceau-Zolder	30 janvier 1999
Telinfo	30 janvier 1999
Mosane	11 février 1999 ¹
BMT	12 février 1999
Ibel	12 février 1999
Brantano	16 février 1999
Real Software	17 février 1999
Texaf	18 février 1999
Cobepa	19 février 1999
IBA	20 février 1999
D'Ieteren	25 février 1999
EVS Broadcast Equipment	25 février 1999
Glaverbel	25 février 1999
Creyf's	26 février 1999
Quick	2 mars 1999
Engrais Rosier	3 mars 1999
Systemat	3 mars 1999
Cockerill Sambre	4 mars 1999
Photo Hall	4 mars 1999
Immobel	5 mars 1999
Sipef	5 mars 1999
Tessengerlo	5 mars 1999
Van de Velde	5 mars 1999
Ontex	10 mars 1999
Recticel	11 mars 1999
Union Minière	11 mars 1999
CBR	12 mars 1999
Gevaert	12 mars 1999
Berginvest	13 mars 1999
Electrabel	13 mars 1999
CFE	16 mars 1999
Econocom Group	16 mars 1999 ²
Omega Pharma	16 mars 1999
Afrifina	17 mars 1999
Prominter	17 mars 1999
Auximines	18 mars 1999
Belgo-Katanga	18 mars 1999
Belgolaise	18 mars 1999
Brederode	18 mars 1999
Distrigaz	18 mars 1999
Remi Claeys Aluminium	18 mars 1999
Bekaert	19 mars 1999

¹ Communiqué correctif publié le 17/04/99.

² Communiqué préliminaire publié le 22/01/99.

Nom société	Résultats annuels 1998 : date de publication
Corona Lotus	19 mars 1999
KBC Banque & Assurance	19 mars 1999
Tractebel	19 mars 1999
Roularta Media Group	20 mars 1999
TrustCapital Partners	20 mars 1999
Spector Photo Group	23 mars 1999
Barco	24 mars 1999
Bois Sauvage	24 mars 1999
Dexia	24 mars 1999
Electrafina	24 mars 1999
GBL	24 mars 1999
Surongo	24 mars 1999
Agricom	25 mars 1999
Atenor	25 mars 1999
Finoutremer	25 mars 1999
Ter Beke	25 mars 1999
Sabca	26 mars 1999
Sidro	26 mars 1999
UCO	26 mars 1999 ³
Agridec	27 mars 1999
Deceuninck	27 mars 1999
Delhaize	27 mars 1999
Fortis	27 mars 1999
Henex	27 mars 1999
Mobistar	27 mars 1999
Picanol	27 mars 1999
Saptec	27 mars 1999
Anderlues	30 mars 1999
Ackermans & van Haaren	30 mars 1999
Belcofi	30 mars 1999
Beluga	30 mars 1999
CMB	30 mars 1999
Moury Construct	30 mars 1999 ⁴
Nord Sumatra	30 mars 1999
SBB	30 mars 1999
Socfin	30 mars 1999
Sofina	30 mars 1999
Almanij	31 mars 1999
Belgacom	31 mars 1999
Campine	31 mars 1999
Catala	31 mars 1999
City Hotels	31 mars 1999
CNP	31 mars 1999 ⁵
Co.Br.Ha	31 mars 1999
De Beukelaar	31 mars 1999
Definance	31 mars 1999
Ford Motor Company (Belgium)	31 mars 1999
GIMV	31 mars 1999 ⁶
Kinopolis	31 mars 1999

³ Résultats provisoires publiés le 11/02/99.

⁴ Chiffre d'affaires publié le 12/01/99.

⁵ Comptes consolidés restreints publiés le 12/02/99.

⁶ Chiffres sur la consolidation limitée publiés le 18/02/99.

Nom société	Résultats annuels 1998 : date de publication
Mecaniver	31 mars 1999
Miko	31 mars 1999
PCB	31 mars 1999
Sioen Industries	31 mars 1999
Solvay	31 mars 1999 ⁷
Spadel	31 mars 1999
Tis	31 mars 1999
Carrières unies de Porphyre	31 mars 1999
Cimescaut	1 ^{er} avril 1999
Pek (en liquidation)	1 ^{er} avril 1999
Solvac	1 ^{er} avril 1999
Uniwear	2 avril 1999
Koramic	8 avril 1999
Financière de Tubize	10 avril 1999 ⁸
Financière d'Obourg	10 avril 1999 ⁹
SAIT RadioHolland	16 avril 1999
UCB	16 avril 1999 ¹⁰
Hamon	17 avril 1999
Electrorail	29 avril 1999
Crédit Professionnel	03 mai 1999
Floridienne	21 mai 1999

2. Sociétés inscrites au premier marché ne clôturant pas leur exercice le 31 décembre

Nom société	Clôture exercice	Résultats annuels 1998 : date de publication
GIB	31/01	29 avril 1999
SCF	28/02	A publier pour le 31 mai 99
Colruyt	31/03	Publication le 2 ^{ème} trimestre 99
Imperial Invest	30/06	Publication le 3 ^{ème} trimestre 99
Neuhaus	30/06	Publication le 3 ^{ème} trimestre 99
Resilux	30/06	Publication le 3 ^{ème} trimestre 99
Charleroi	30/09	Publication le 4 ^{ème} trimestre 99
Moustier	31/10	Publication fin 99
Associated Weavers	30/11	30 janvier 1999

⁷ Résultats préliminaires publiés le 12/02/99.

⁸ Communiqué de presse non publié sous forme d'encart payant.

⁹ Communiqué de presse non publié sous forme d'encart payant.

¹⁰ Communiqué de presse non publié sous forme d'encart payant. Des résultats préliminaires détaillés ont été publiés sous forme d'encart payant le 06/02/99.

3. Sociétés inscrites au nouveau marché

Nom société	Clôture exercice	Résultats annuels 1998 : date de publication
Link Software	31/12/98	13 mars 1999
Synergia	31/12/98	27 mars 1999
Ibt	31/12/98	31 mars 1999
Fardem Belgium	31/12/98	1 ^{er} avril 1999
Thema Vision Group	31/12/98	15 avril 1999
Bluegate	30/09/99	Publication le 4ème trimestre 99

- oOo -

Etudes publiées

1. Les communiqués semestriels 1997 des sociétés cotées au premier marché et au Nouveau Marché (décembre 1997)
2. Le tableau de flux de trésorerie ou de financement : un examen comparatif de l'information donnée par les entreprises cotées à terme (février 1998)
3. La publication de données spécifiquement destinées aux investisseurs par les sociétés cotées au marché à terme (mars 1998)
4. Les communiqués relatifs aux résultats annuels 1997 des sociétés cotées au premier marché et au Nouveau Marché (mai 1998)
5. Etude comparative sur les informations publiées par les sociétés cotées belges en matière de "corporate governance" (octobre 1998)
6. Les communiqués semestriels 1998 des sociétés cotées au premier marché et au Nouveau Marché (décembre 1998)
7. Quelle transparence pour le portefeuille-titres (janvier 1999)

Des exemplaires supplémentaires des études publiées, disponibles dans les deux langues nationales, peuvent être obtenus par écrit ou par fax auprès du Service Documentation de la CBF (Mlle G. Malcorps) au prix de BEF 150 par étude (+ BEF 100 de frais de port).

CBF / DOCUMENTATION ET PUBLICATIONS
AVENUE LOUISE 99
1050 BRUXELLES
FAX : 02/535.23.23
